



Primes RENOLUTION

Réforme des primes énergie, à la rénovation et à l'embellissement des façades

26/04/2022

Ilan Wauters - Département Primes Renolution - Bruxelles Environnement





Ordre du jour

1. Pourquoi cette réforme ?
2. Que contient-elle ?
3. Qui est concerné ? Quels types de bâtiments ?
4. Qu'est-ce qui change pour les entrepreneurs ?
5. Quelles sont les conditions et où les trouver ?
6. Comment introduire une demande de prime ?
7. Comment estimer le montant d'une prime ?



Primes RENOLUTION : la réforme des primes régionales

Pourquoi cette réforme ?



Déclaration de Politique Régionale 2019-2024

« En ce qui concerne les primes régionales, une simplification du parcours des candidats à la rénovation sera menée, vers un dispositif de primes intégré pour la rénovation, rapprochant pleinement les primes énergie et primes à la rénovation pour le public-cible commun des propriétaires occupants. »



Déclaration de Politique Régionale 2019-2024

« Ce dispositif unifiera les conditions d'accès, procédures et outils, pour aboutir notamment à une image commune, un formulaire unique de demande de primes et une plateforme unique pour l'échange de documents avec l'administration. Les primes seront adaptées pour encourager une approche globale et intégrée de la rénovation. »



Travail réalisé:

- Uniformisation des procédures
- Uniformisation des conditions
- Parcours unique pour le demandeur:
 - 1 portail unique
 - 1 formulaire de demande unique
 - 1 plateforme unique pour l'introduction des demandes
 - 1 seule administration compétente





Primes RENOLUTION : la réforme des primes régionales

Que contient-elle ?





	Primes à la rénovation	Primes énergie
Thématiques	Energie, salubrité, confort, ...	Energie
Public	Propriétaire occupant et bailleur AIS	All
Affectation	Résidentiel	All
Calcul	Pourcentage d'un forfait	Forfait
Procédure	Avant/après travaux	Après travaux
Avance ?	Oui	Non



Primes RENOLUTION





Primes RENOLUTION : la réforme des primes régionales

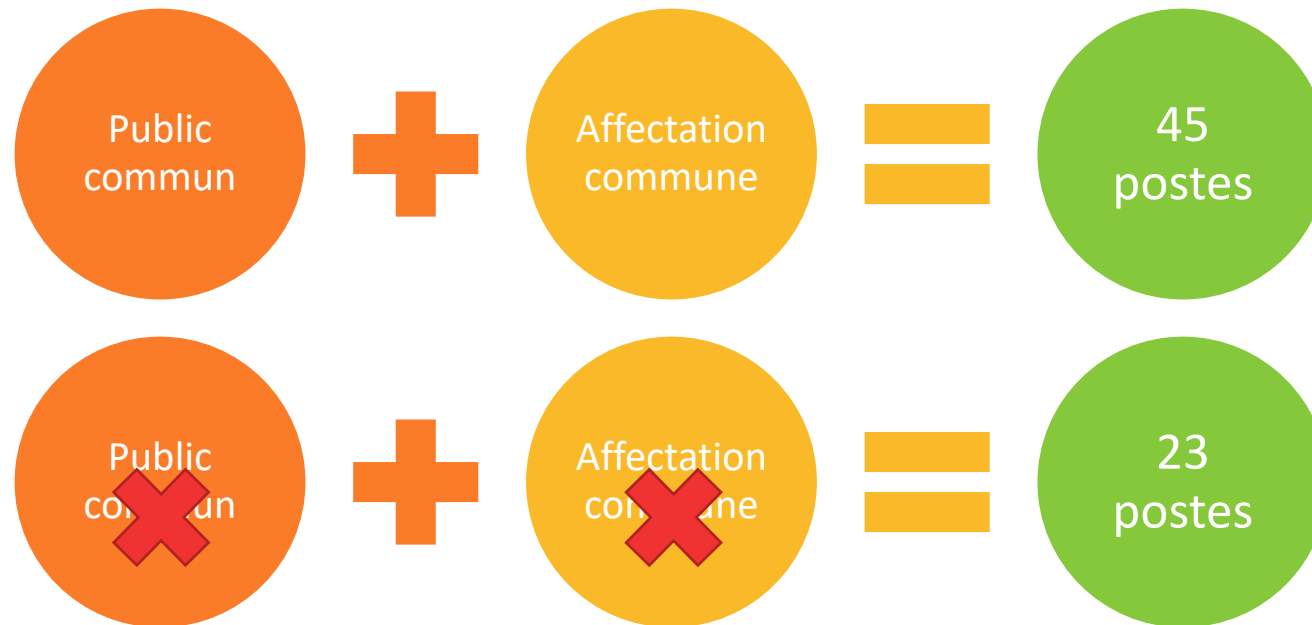
Qui est concerné ?

Quels types de bâtiments ?



Public commun
Propriétaire occupant
Bailleur avec contrat AIS
AIS
Copropriétés (ACP)

Affectation commune
Maison unifamiliale
Appartement
Immeuble ≥ 80% logements






Primes RENOLUTION : la réforme des primes régionales

Qu'est-ce qui change pour les entrepreneurs ?



- Accord préalable  avant travaux
- NEW: Attestation de l'entrepreneur – informations générales
→ 1 pour l'ensemble des travaux réalisés
- Attestation de l'entrepreneur – volet technique
→ 1 par poste



Chrome HTML
Document



Chrome HTML
Document





Primes RENOLUTION : la réforme des primes régionales

Quelles sont les conditions et où les trouver ?



[Renolution.brussels](https://renolution.brussels)





Primes RENOLUTION : la réforme des primes régionales

Comment introduire une demande de prime ?



- Courrier ✘
- Email ✘
- IRISbox →

<https://irisbox.irisnet.be/irisbox/>





Primes RENOLUTION : la réforme des primes régionales

Comment estimer le montant d'une prime ?



<https://irisbox.irisnet.be/irisbox/rep/landing>





Merci !

